

FAPEO

Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement
obligatoire, du canton de Genève

**Procès-Verbal de l'assemblée constitutive de la FAPEO
le jeudi 7 avril 2016**

Lieu : U.O.G. Amphithéâtre Berenstein, 3,
place des Grottes, 1201 Genève
Heures : de 20h à 22h10

APE membres GAPP présentes : Aïre, Cayla, Corsier, Genêts, Grand-Lancy, Grottes, Hermance, Le-Corbusier, Lully-Sézenove, Meyrin-Cointrin, Onex-Parc, Pervenches-Montfalcon, Plan-les-Ouates, Saint-Jean & Devin-du-Village, Satigny, Le-Sapay, Seujet-Necker, Versoix, Veyrier-Pinchat, Vieusseux-Franchises,

APE membres GAPP excusées : Bernex, Petit-Saconnex

APECO membres FAPECO présentes : Bois-Caran, Cayla, Coudriers, Drize, Foron, Golette, Gradelle, Montbrillant, Seymaz, Voirets, Vuillonex

Comité GAPP : Gandee Bold, Sandra Capeder, Alisdair Menzies, Stéphane Proust, Geneviève Rosset,

Membre du comité GAPP excusé : Isabel Neves

Comité FAPECO : Zena Battisti, Mirella De Fusco Fehlmann, Jacqueline Lashley, Laurence Miserez, Stéphane Proust

Présidence de séance : Anne Thorel Ruegsegger, Secrétaire Générale FAPEO

Procès-Verbal : Corinne Pellet

Anne Thorel Ruegsegger souhaite la bienvenue à l'assemblée. Sur décision des comités du GAPP et de la FAPECO, elle va mener la séance, en qualité de future Secrétaire Générale de la FAPEO.

La proposition de statuts est distribuée aux membres qui la souhaitent, (déjà envoyée par mail lors de la convocation).

ATR : l'ordre du jour est modifié, l'élection de la présidence de la FAPEO est supprimée, c'est le comité élu qui désignera un-e président-e, selon les statuts proposés.

1. Approbation de l'ordre du jour,
l'ordre du jour est approuvé,

Anne Thorel Ruegsegger présente brièvement les arguments qui ont motivé la fusion :

ATR : En 2013, les directions de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation deviennent la direction de l'enseignement obligatoire (DGEO), dans une volonté de cohérence pour les 11 années de l'école obligatoire et la mise en place du PER (plan d'étude romand). Le rapprochement des comités a mis en lumière les dossiers communs comme les conseils d'établissements, le PER ; les grilles horaires (nombre d'heures pour

chaque discipline) qui seront revues notamment suite à l'introduction du mercredi matin, etc.

Une pression sociale pour la réussite des élèves demande aussi un besoin de cohérence entre le primaire et le cycle.

Les 2 comités des faïtières peinent à trouver des nouveaux membres, une union pourra donner un souffle nouveau à l'association et aux activités. L'expérience acquise en primaire, par les parents, peut continuer plus longtemps.

2. Vote des statuts de la FAPEO

modifications :

Chapitre I : Généralités

Article 1 : Dénomination, siège et durée,il a été créé....la date, **jeudi 7 avril 2016** sera notée.

Article 2 : Buts

c) le cas échéant, supprimer : de et remplacer **pour le relais des opinions....**

e) supprimer les « soit », la phrase devient : **de contribuer à la bonne insertion des élèves sortant du CO, dans la poursuite de leurs études, ou à leur entrée dans la vie active.**

Article 7 : Démission et exclusion (le dernier paragraphe est modifié comme suit)

Un membre qui, au nom de la FAPEO, s'oppose publiquement aux décisions prises par la FAPEO ou agit de façon contraire aux présents statuts peut être exclu par décision de l'AGO.

Article 9 : Attributions

Les assemblées des délégué-es (AD) peuvent être mixtes (primaire et cycle) rajouter les parenthèses.

Article 11 : Procès-verbal

1. manque un « é » à des délégué-es.

Chapitre IV : Comité

Article 13 : Composition

(modifié comme suit) :

1. Le comité se compose de membres issus du primaire et du CO. Il est élu

La numération des articles est corrigée.

APE Versoix : les membres actuels des 2 faïtières deviennent-ils automatiquement membre de la FAPEO ?

ATR : oui.

ATR : à propos des assemblées des délégués, elles ne seront pas toujours communes, afin d'éviter de longues séances et des sujets qui ne concernent pas tous les parents.

Occasionnellement elles seront organisées en commun. Elles restent néanmoins ouvertes aux parents qui souhaitent participer à toutes.

APE Hermance : dans les statuts aucune mention n'est faite sur la longévité des membres du comité ?

ATR : non, d'abord parce que ce n'est jamais arrivé que quelqu'un reste « éternellement » et d'autre part, il ne faut pas se retrouver piégé par des statuts trop restrictifs.

APE Grottes : il existe une contradiction entre les articles 4. et 8. a) du chapitre IV.

ATR : les parents qui n'ont plus d'enfants fréquentant un établissement de l'enseignement obligatoire depuis plus d'un an perdent leur qualité de membre. S'ils souhaitent continuer à faire partie du comité ils doivent faire une demande écrite.

APE Cayla : les cotisations ne sont pas mentionnées dans les statuts ?

ATR : non, cela fait partie des attributions de l'Assemblée Générale.

ATR : Avec la fusion, les APECO pourront bénéficier du secrétariat et de la coordination du GAPP et des services comme les photocopies gratuites.

Les statuts ainsi modifiés de la FAPEO et sa création sont votés à l'unanimité moins 1 abstention.

3. Elections :

Election du comité :

se proposent :

- Laurence Miserez (CO)
- Jacqueline Lashley (CO)
- Alisdair Menzies (EP)
- Stéphane Proust (EP-CO)
- Gandee Bold (EP)
- Mirella De Fusco Fehlmann (CO)
- Zena Battisti (CO)
- Sandrine Comment (EP)

Mme Fatima de Souza de l'APE Genêts (EP) se propose spontanément pour également faire partie du nouveau comité.

Le nouveau comité de la FAPEO est élu par acclamation.

Election des vérificateurs aux comptes :

se proposent :

Mme Brunella Gallerini Schmitt

Mme Susan Pasin

Elles sont élues par acclamation.

Les projets 2016 de ce nouveau comité sont :

- la création d'une identité visuelle, avec un nouveau logo,
- l'unification des 2 sites internet, de la newsletter, des 2 journaux, la mise à jour de la page Facebook,
- l'adaptation des cahiers des charges de la secrétaire générale et de la secrétaire,
- l'établissement d'un budget pour la FAPEO et d'une demande de subvention à l'Etat pour 2017,
- l'organisation et planification des séances,
- etc.

L'assemblée applaudit la création de la FAPEO

APE Onex : est-ce qu'une assemblée de dissolution est prévue pour les 2 faitières (GAPP et FAPECO) ?

ATR : oui le GAPP sera dissout à la suite de cette assemblée et pour la FAPECO lors de sa prochaine AG, en janvier.

LA FAPEO fonctionnera pleinement dès janvier 2017

Communications :

Le GAPP organise une conférence-formation sur la dyslexie et la dysorthographe, le samedi 4 juin, destinée aux parents et aux professionnels (enseignant, logo...) donnée par une formatrice d'adultes à la HEP Vaud (institut qui forme les enseignants vaudois), elle sera secondée par une logopédiste et une enseignante spécialisée. La conférence est payante mais les membres du GAPP peuvent bénéficier d'une réduction. Les inscriptions se font en ligne via le site du GAPP.

Le DIP (département de l'instruction publique) a mandaté l'institut LINK pour effectuer un sondage, auprès des parents d'élèves (2000 familles), concernant la répartition des vacances scolaires.

Le DIP a mis en place un plan anti harcèlement à l'école. Sur le site internet du DIP des fiches pratiques destinées aux parents et aux élèves sont téléchargeables. Les cafés de parents organisés par le GAPP et l'école des parents, à ce sujet, continuent. Le spectacle, également sur la thématique du harcèlement, de la compagnie Théâtrechamp « et si c'était moi » se produira, le dimanche 10 avril à 17h à Meyrin.

Au parc des Bastions aura lieu le festival européen du vélo, le jeudi 14 avril.

Samedi 30 avril, est organisée la journée internationale pour l'égalité des familles.

Les Assises de la famille auront lieu le 31 mai, organisée par l'association Avenir Familles.

4. Divers, pas de divers

Séance levée 21h00.